RAPPEL

SÉANCES DU CONSEIL 2025

Prochaines séances du conseil municipal **Lundi 2 juin à 19h30** au nouvel édifice municipal
Entrée espace communautaire

PERCEPTION DES TAXES
15 mai

CALENDRIER DE COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mardi 20 mai:
Déchets (vert)

Mercredi 21 mai:
Recyclage (bleu)

Jeudi 22 mai:
Matières organiques (brun)

Mardi3 juin
Déchets (vert)

Mercredi 4 juin:
Recyclage (bleu)

Jeudi 5 juin:
Matières organiques (brun)

Campagne de revégétalisation 2025

La campagne "Végétalisez vos berges à petit prix" est en cours présentement. La boutique en ligne pour commander des plans est ouverte jusqu'au 22 mai 2025. Pour accéder à la boutique, consultez le site Internet de l'Organisme de bassins versants du Nord-Est de l'Estuaire :
https://obv.nordestbsl.org/campagne-annuelle-darbustes.html

Jardin communautaire

Pour réserver un terrain pour l'été prochain voici les prix :

- Jardinet standard 20x20 pieds : 20$
- Demi jardinet 20x12 pieds : 12$
- Bac en hauteur : 8$

Vous pouvez envoyer un message à
activites@sainte-flavie.net
418-775-7050 poste 2612

HEURES D'OUVERTURE
Bureau municipal
Lundi au jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h
Vendredi: Ouvert en avant-midi **sur rendez-vous**

POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AVEC L'UN DE NOS SERVICES:
418 775-7050
ADMINISTRATION: #2600
URBANISME: #2601
DIRECTION: #2602
GARAGE MUNICIPAL: #2605
BIBLIOTHÈQUE: #2607
MARCHÉ PUBLIC: #2610
PATINOIRE ET CAMP DE JOUR #2611
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE: #2612
BUREAU DE POSTE #2614
LA FABRIQUE #2615

Suivez-nous sur www.sainte-flavie.net

La Marée
Journal local des flaviens et flaviennes

Mai 2025

Le mot du Maire

Chères Flaviennes, chers Flaviens,
L'été est à nos portes, et déjà notre village s'éveille sous les premiers élans du beau temps. Les terrains s'embellissent, les maisons se préparent, et une belle énergie collective se fait sentir à travers chaque petit geste posé pour accueillir la saison qui s'annonce.
Sainte-Flavie, c'est bien plus qu'un village. C'est un territoire vivant, où la mer, les champs et les boisés s'entrelacent pour offrir un cadre de vie exceptionnel. Ce décor unique, qui fait notre fierté et notre renommée, mérite qu'on en prenne soin, aujourd'hui et pour les générations futures.
Dans cet esprit, je vous invite à participer en grand nombre à l'activité annuelle de nettoyage des berges, qui se tiendra le samedi 7 juin prochain à 9 h, au Centre municipal de Sainte-Flavie. Les bénévoles seront accueillis et dirigés vers les secteurs ciblés du littoral pour contribuer à nettoyer les berges et les espaces naturels de notre municipalité.
Pourquoi ne pas profiter de cette période pour poser aussi, chez soi, un petit geste de nettoyage ou d'embellissement ? Que ce soit dans votre cour, votre terrain ou vos abords, chaque contribution, aussi simple soit-elle, participe à la beauté et à la fierté de notre milieu de vie.
À midi, tous les participants seront invités à se retrouver au Centre municipal pour un dîner convivial, une belle occasion de remercier les bénévoles et de souligner l'effort collectif accompli.
Ensemble, nous contribuons collectivement, en prenant soin de ces paysages qui font la fierté de notre communauté. Chaque geste compte, que ce soit lors de cette journée ou dans nos actions de tous les jours, pour garder Sainte-Flavie propre, accueillante et inspirante.
Merci à toutes celles et à tous ceux qui s'impliquent, de près ou de loin, pour faire de notre village un milieu de vie dynamique, vivant et tourné vers l'avenir. Ensemble, poursuivons sur cette belle lancée dont nous pouvons tous être fiers.
Au plaisir de vous retrouver sur le terrain !
Jean-François Fortin
Maire de Sainte-Flavie

- 🎨✨ **Avis à tous les artistes et amateurs d'art de la région ! ✨🎨**

Artistes en Fête vous invite à son assemblée générale annuelle **mercredi 28 mai à 19 h** à l'édifice municipal de Sainte-Flavie (775, route de la Mer).

Venez découvrir les projets à venir, partager vos idées et contribuer à la vie culturelle de notre belle communauté ! 🌊🎭
Bienvenue à toutes et à tous !
📞 Infos : Colombe Dufour | 418-896-1430

📣 Avis de convocation — Assemblée générale annuelle 2025 📣

Le Club FADOQ Les Bons Vivants de Ste-Flavie (#E069) invite tous ses membres à participer à son Assemblée générale annuelle qui se tiendra :

🗓️ **Mardi 13 mai 2025**
🕐 **13 h 30**
📍 **l'édifice municipal de Sainte-Flavie (775, route de la Mer).**

Venez en grand nombre prendre part aux décisions qui concernent votre club et découvrir les projets à venir !

👉 Le projet d'ordre du jour sera disponible sur place.
Au plaisir de vous y voir ! 😊

📢 Avis important – Travaux au Centre culturel du Vieux Presbytère 📢

Des travaux de rénovation auront lieu du 12 mai au 24 juin 2025 inclusivement au Centre culturel du Vieux Presbytère.

⚠️ Veuillez noter que le service de prêt de livres à la bibliothèque Olivar-Asselin sera interrompu pendant cette période. ⚠️

Nous vous remercions de votre compréhension et avons hâte de vous accueillir à nouveau dans un espace amélioré! 🙌

OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL DE LA GALERIE D'ART

LIEU DE TRAVAIL
505, route de la Mer
Sainte-Flavie (Québec)
G0J 2L0

ENTRÉE EN FONCTION
22 juin 2025

CONTACT
Sonia Boucher
Coordonnatrice des loisirs de la culture et de la vie communautaire

Pour information:

418 775-7050, poste 2612

Envoie-moi ton Curriculum vitae à l'adresse suivre: activites@sainte-flavie.net
avant le 2 juin 2025

Municipalité de Sainte-Flavie

SainteFlavie2022

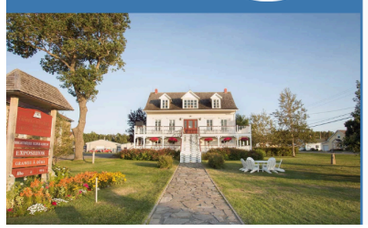

SOMMAIRE DU POSTE

Le ou la préposé(e) à l'accueil de la Galerie d'art du Vieux Presbytère va accueillir les visiteurs dans un endroit de prédilection pour la diffusion culturelle. Cette institution a pour mission de mettre en valeur, de faire connaître et de rendre accessible les arts visuels à la population flavienne et aux visiteurs de la région, du Québec et de l'extérieur.

Une formation complète et bien intéressante vous sera offerte afin de faire rayonner les artistes de la région!

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Accueillir les visiteurs
- Présenter l'exposition en place
- Effectuer les ventes (paiement, emballage, etc.)
- Participer au montage et au démontage des expositions
- Autres tâches connexes

COMPÉTENCES

- Maîtrise de la langue française
- Faire preuve d'entregent et d'autonomie

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Temps plein
- Saisonnier (22 juin au 9 août)
- Jour, semaine et fin de semaine

JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE!

🌿 **5 à 7 des jardiniers** 🌿
📅 **Jeudi 15 mai**
📍 **Édifice municipal, entrée espace communautaire**
⏰ **De 17 h à 19 h**

Prenez une pause et venez déguster un bon breuvage en notre compagnie! 🍹🌱
Vous avez trop de semences ou de plants à la maison? C'est l'occasion parfaite pour les partager avec d'autres passionnés de jardinage! 🌿💚

Camp de jour de Sainte-Flavie 2025

Inscriptions du 12 au 23 mai 2025

Pour les résidents de Sainte-Flavie du 12 au 16 mai
Pour les non-résidents du 20 au 23 mai
maximum 50 inscriptions.

Les tarifs pour les 7 semaines de camp incluant le Service de garde

Premier enfant
Résident 260$
Non-Résident 320$

Deuxième enfant
Résident 250$
Non-Résident 310$

Troisième enfant ou plus
Résident 240$
Non-Résident 300 $

Horaire du camp de jour
23 juin au 9 août
7h45 à 17h15
Fermé mardi 24 juin
Fermé mardi 1 juillet
Fermeture du camp à 13h le 8 août

Prendre notre qu'il y aura une soirée d'informations pour les parents et les enfants lundi 16 juin à 18h30 à l'édifice municipal, détails à venir.

Pour l'inscription, les documents seront disponible à la fin avril sur notre site internet www.sainte-flavie.net ou bien sur notre page Facebook Municipalité de Sainte-Flavie
les retourner à l'adresse suivante activites@sainte-flavie.net
Pour information: 418-775-7050 poste 2612 Sonia

Paiement par chèque, en argent ou bien Interac

📢 Le Comité de développement socio-économique de Sainte-Flavie recrute! 🌱🌍

Vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté? Le CDSE de Sainte-Flavie est à la recherche d'un administrateur bénévole pour contribuer à des projets inspirants tels que :

- Plantation d'arbres
- Jardin communautaire
- Initiatives environnementales
- Développement communautaire
- Engagement : 7 à 8 rencontres par année

Faites partie du changement et aidez à bâtir un avenir plus vert et dynamique pour Sainte-Flavie!
📩 Intéressé(e)? Contactez-nous dès maintenant! 418-775-7050 poste 2612
activites@sainte-flavie.net

📣 **Avis de convocation — Assemblée générale annuelle 2025** 📣
Le Comité de développement socio-économique de Sainte-Flavie

🗓️ Mardi 27 mai 2025
🕖 19 h
📍l'édifice municipal de Sainte-Flavie (775, route de la Mer) Entrée espace communautaire.

🧹🌊 **Participez à la grande journée de nettoyage des berges à Sainte-Flavie !** 🌊🧹
Rejoignez nous le **samedi 7 juin de 9h à 11h30** pour une matinée conviviale et utile dédiée au nettoyage des berges de Sainte-Flavie !
📍 Point de rencontre : l'édifice municipal de Sainte-Flavie
Inscription: 418-775-7050 poste 2612 / activites@sainte-flavie.net
🧤 Gants, chaudières et bonne humeur seront fournis !

🥪 Et pour remercier tous nos merveilleux bénévoles, un dîner sera offert à midi à l'édifice municipal.
En famille, entre amis ou en solo, votre participation compte énormément pour préserver notre littoral.

Ensemble, rendons notre village encore plus accueillant !
Merci pour votre engagement, et à très bientôt sur les berges ! 💚

Quelques règles d'urbanisme à l'arrivée de l'été

Avec l'arrivée du beau temps, voici un rappel de certaines normes et règles applicables sur le territoire de la municipalité.

Abris temporaires :
Les abris d'hiver pour automobiles et pour les accès piétonniers doivent être démontés entre le 1er mai et le 30 septembre.

Ventes de garage :
Les ventes de garage sont permises à un maximum de 3 reprises pour des périodes ne dépassant pas 3 jours consécutifs pour une même propriété au cours d'une même année. Un certificat d'autorisation (gratuit) est requis.

Roulottes ou véhicules récréatifs :
L'usage des roulottes et autres véhicules récréatifs est permis seulement sur un terrain de camping. Sur un terrain résidentiel, une roulotte ou un véhicule récréatif peut être stationné. Il n'est pas permis de camper sur un terrain vacant.

Feux extérieurs : rappel des bonnes pratiques
Avec l'arrivée des beaux jours, les feux extérieurs redeviennent une activité prisée. Afin d'assurer la sécurité de tous et de préserver la qualité de l'air, nous vous rappelons quelques règles essentielles :

Seul le bois sec et naturel peut être brûlé. Il est interdit de brûler du bois peint, traité, du contreplaqué, de l'aggloméré, ainsi que des feuilles mortes ou du bois vert, qui produisent une fumée dense et des odeurs incommodantes. Les branches et autres débris doivent préférablement être acheminés à l'Écocentre de La Mitis.

Évitez d'allumer un feu lorsque le vent est trop fort, afin de prévenir tout risque de propagation.

Merci de limiter les nuisances au voisinage, notamment les fumées et les odeurs.

Brûler le bois de grève n'est pas recommandé, car il dégage des émanations toxiques et des odeurs désagréables. Également, le bois de grève fait partie de l'écosystème et favorise l'accumulation du sable sur la plage.

En adoptant ces bonnes pratiques, vous contribuez à la sécurité et au bien-être de toute la communauté.
Merci de votre collaboration !

🎉 **Horaire Estival - Surfaces sportives Sainte-Flavie** 🏀🏓
📅 **Du 1er juin au 7 septembre 2025**

🟠 **Dek Hockey**
Ouvert tous les jours, jusqu'à 22h sauf les dimanches jusqu'à 19h
Ligue intermunicipale : Mardis 3 et 17 juin, 1er, 15 et 29 juillet, 12 et 26 août, de 19h à 21h

🔵 **Pickleball**
Ouvert les lundis, mardis et jeudis, jusqu'à 22h

Ligue de Pickleball : mêmes jours, de 13h à 16h

🟢 **Basketball**
Ouvert les mercredis, vendredis, samedis et dimanche jusqu'à 22h

ℹ️ Note : Si vous arrivez sur une surface et qu'elle est libre (aucune activité de ligue en cours), vous pouvez l'utiliser librement. Le matériel est disponible sur place!

Profitez de l'été pour bouger en plein air à Sainte-Flavie! ☀️⚽🏀🥅

Sécurité des piscines résidentielles

Chaque été, de jeunes enfants échappent à la surveillance de leurs parents et sont sujets à des noyades, parfois fatales, dans les piscines résidentielles du Québec. Ainsi, à l'approche de la saison estivale, le gouvernement du Québec multiplie ses efforts de sensibilisation à la sécurité des piscines résidentielles Dans ce contexte, il est crucial d'informer les propriétaires de piscine sur les règles à respecter en vertu du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Le règlement vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures telles que l'installation d'une clôture munie d'une porte de sécurité Il prévoit également l'obtention d'un permis municipal pour les travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, tels qu'une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Il est important de rappeler que les propriétaires des piscines installées avant le 1er novembre 2010 ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leur installation Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.

Le gouvernement met notamment à la disposition de la population divers outils permettant de sécuriser une piscine résidentielle selon les normes en vigueur :

Le Guide d'application du Règlement constitue une source d'information pour tout propriétaire désirant installer ou remplacer une piscine résidentielle. Il s'adresse aussi aux officières et officiers municipaux chargés de faire respecter le Règlement.

Le document synthèse résumant les normes du Règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens présente en un coup d'œil les exigences du Règlement.

Accédez à tous les documents sur le site Internet de la municipalité dans la section « Urbanisme et permis ».

Planifiez l'installation de votre piscine d'avance en prenant connaissance de la réglementation et en demandant votre permis au moins 30 jours avant l'installation de la piscine.

Révisez la sécurité de votre piscine en faisant le test d'autoévaluation sur le site internet : https://societedesauvetage.org/votre-piscine-passe-le-test/

Toutes les piscines installées avant 2010, incluant leurs accès (échelle, terrasse, deck, portes, clôtures) devront être rendues conformes aux normes actuelles au plus tard le 30 septembre 2025.

Les propriétaires de piscine recevront de la documentation par la poste et toutes les piscines seront inspectées au cours de l'été.

Informations et permis

Pour plus d'informations, consulter la section sur les piscines résidentielles sur le site de la municipalité : Permis et licences | Vivre à Sainte-Flavie | Municipalité de Sainte-Flavie .

Pour demander votre permis, préparez votre plan et communiquez avec Gabriel Dumont, inspecteur en urbanisme :
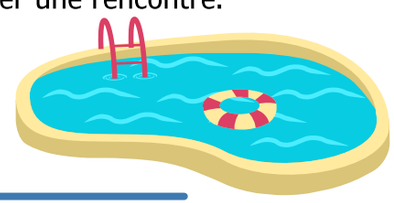
urbanisme@sainte-flavie.net
418-775-7050 poste 2601
Il est préférable de prendre rendez-vous pour planifier une rencontre.